



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 10 septembre 2021

Rave-party dans la Vienne - Bilan des infractions

Du samedi 04 au dimanche 05 septembre 2021, une rave-party a rassemblé 800 personnes et 400 véhicules sans autorisation, sur un terrain privé, au lieu-dit « Le Rond du Chêne » à Leugny (86). La compagnie de gendarmerie de Châtelleraut a déployé un dispositif de surveillance et de prévention des troubles à l'ordre public pour la durée de l'événement.

Les contrôles effectués ont permis l'identification de deux organisateurs et la constatation de multiples infractions au code de la route et à la législation sur les produits stupéfiants.

Les infractions suivantes ont été relevées :

- 6 conduites sous l'empire de stupéfiants
- 3 conduites sous l'empire d'un état alcoolique
- 3 conduites sous l'empire d'un état alcoolique et de stupéfiants
- 6 amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants
- 1 défaut de contrôle technique
- 2 conduites malgré permis de conduire non prorogé
- 56 stationnements dangereux
- Organisation d'un rassemblement festif de plus de 500 personnes sans autorisation
- Dégradation de biens appartenant à autrui
- Non respect d'un arrêté préfectoral.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers